



Fabriquez des produits finis au juste poids

Contrôle du poids des préemballés

19 novembre 2024 - Avignon - 7h - (12 novembre 2024 Atelier distanciel 2h)

<p>Nouveauté</p> <p><i>Accessible aux personnes en situation d'handicap</i></p>	<p> Objectifs</p> <p>Les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaître les principes de la métrologie pour les denrées préemballées selon le guide DGCCRF• Appliquer la métrologie au niveau des équipements de pesages• Savoir interpréter les résultats d'un lot métrologique sur la base de la réglementation et app
<p>Public visé :</p> <p>Responsables qualité en IAA, Responsables en charge du parc des équipements de mesures. Responsables en charge des contrôles métrologiques</p>	<p> Programme</p> <p>Lors de votre inscription, nous vous enverrons un questionnaire de positionnement. Ce questionnaire nous permettra d'évaluer votre niveau actuel. Si le niveau préalable n'est pas atteint, nous vous proposons de participer à un atelier en distanciel de 2 heures qui se tiendra le 12 novembre 2024.</p>
<p>Prérequis :</p> <p>Travailler dans une entreprise Agroalimentaire</p>	<p>Matinée 9h - 12h30 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ La place de la métrologie dans monde industriel<ul style="list-style-type: none">• Contexte normatif et réglementaire sur les quantités vendues• Interprétation et principales conséquences➤ La métrologie des instruments de pesage en IAA<ul style="list-style-type: none">• Concepts d'erreurs et incertitudes• La réglementation des instruments de pesage relevant de la métrologie légale• Choix de l'instrument de mesure• La fiabilité et vérification des moyens de mesure selon les approches du guide DGCCRF.
<p>Intervenant</p> <p>Christian PIAT, consultant auditeur Cerex Agro</p>	<p>Après-midi 13h30 - 17h00</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Exigences relatives aux préemballages<ul style="list-style-type: none">• Plans de contrôle (100% ou par échantillonnage) de l'industriel• Choix des paramètres de pilotage et approches de l'efficacité selon le guide DGCCRF• Mise en conformité et destination des lots non conformes➤ Etudes de cas et retours d'expérience<ul style="list-style-type: none">• Echanges et Discussions• Cas particuliers (multi-packs...).
<p>Contact Pédagogique</p> <p>Catherine LEVESQUE, Sylvie PERRET expertes du CRITT Agroalimentaire SUD</p>	
<p>Contact Administratif</p> <p>Laure DUPIN - 04 90 31 55 08 laure.dupin@foodinpaca.com</p>	

Fabriquez des produits finis au juste poids

Contrôle du poids des préemballés

19 novembre 2024 - Avignon - 7h - (12 novembre 2024 Atelier distanciel 2h)

Contact Administratif

Laure DUPIN -
04 90 31 55 08
laure.dupin@foodinpaca.com
foodinpaca.com



Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés suivis de questions-réponses
- Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quizz, exercices pratiques et/ou jeux de rôles
- Support de formation remis aux stagiaires
- **Les formations en présentiel** se déroulent dans une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- **Lors des formations en distanciel**, les séquences en visioconférence sont organisées via l'application Teams - un test de débit vous sera proposé. Recommandation : se connecter 15 minutes avant démarrage de la formation pour le test connexion
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation (laure.dupin@foodinpaca.com) au 04 90 31 55 08.



Modalités d'évaluation, de suivi et de sanction

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, évaluation des acquis (Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme), recueil des appréciations
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation



Tarifs Repas et documentation compris - (Prise en charge possible par votre OPCO)

Adhérent 2024 : 600€ HT

Non adhérent 2024 : 800€ HT

Réduction de 20% à partir du 2ème participant de la même société -



Inscription en ligne : [cliquez ici](#) - Délai d'accès : 15 jours avant le début de la formation

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).

Pour toute inscription annulée après le 31/10/2024, la totalité des frais sera due au Critt Agroalimentaire Sud.

Le Critt Agroalimentaire Sud se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation (notamment en cas de manque d'inscrits), et d'en informer le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date de la Formation

Mise à jour : le
29/07/2024